

Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire et installation en qualité de conseiller municipal de monsieur Bertrand JAULIN

N° 001.12.2024

Rapporteur :
Laurent HOURQUET

L'an deux mille vingt-quatre le douze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 décembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain CHATILLON
Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Jean-Louis CLAUZEL, Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-001122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Par courrier reçu en mairie le 13 novembre, madame Mathilde LONGUEVILLE, élue sur la liste « Revel au cœur de notre action » a donné sa démission du conseil municipal.

Ce courrier a été transmis à monsieur le Préfet comme le stipule l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, elle est remplacée par monsieur Bertrand JAULIN, suivant sur la liste précitée.

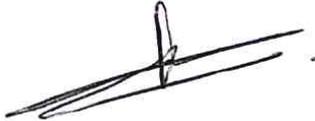
Le conseil municipal a pris acte de l'installation de monsieur Bertrand JAULIN.

Le tableau du conseil municipal a été mis à jour en conséquence.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 13 décembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-001122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation